



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE RENDU DE LA CENT-QUATRIÈME RÉUNION
DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 14 juillet 2023

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé à la Cité de l'Union Africaine, la cent-quatrième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 14 juillet 2023.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. Points d'information ;*
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*

I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur quatre (04) points, à savoir :

1. Du décès du Député National Chérubin Okende

Consterné par la découverte tragique, ce jeudi 13 juillet dans la matinée, du corps sans vie de l'Honorable Chérubin OKENDE, Député National et Ministre honoraire de la République Démocratique du Congo, le Président de la République a fait observer aux Membres du Conseil une minute de recueillement en mémoire de l'illustre disparu.

Selon les informations communiquées au public, par le Procureur Général près la Cour de Cassation, au cours de son point de presse, en compagnie du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ; les premiers éléments d'enquête semblent confirmer la thèse d'un crime crapuleux et un premier suspect a été interpellé.

Le Président de la République a désapprouvé fermement et condamné avec la dernière énergie, ce crime odieux qui a ôté la vie à un serviteur de la République dans des conditions tragiques que rien et alors rien ne saurait justifier.



En sa qualité de garant de la Nation, de la paix et de la sécurité individuelle et collective, et aussi du bon fonctionnement des institutions, il n'a pu contenir sa colère et son indignation quant à l'atteinte faite, par cet acte odieux, aux symboles de la République, notre République.

Le Président de la République a souligné que cette barbarie, autant que toutes les autres formes de forfaitures sordides auxquelles s'adonnent les ennemis de notre peuple, est une attaque contre les symboles de notre République, en l'occurrence la paix et la sécurité auxquelles a droit chaque citoyen où qu'il se trouve, sans discrimination fondée sur sa race, sa tribu, ses convictions politiques ou religieuses.

Il a exprimé ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée.

Réitérant son ferme attachement à l'État de droit, le Président de la République fonde tous ses espoirs sur notre Justice pour que le ou les auteurs de ce crime odieux puissent être dument déférés auprès des instances compétentes et subir la rigueur de la loi.

« Ce crime ne demeurera point impuni. Encore une fois, j'appelle au nom du peuple congolais la Justice, dans son impartialité et dans son indépendance, à faire toute la lumière sur cette ignoble affaire », a – t – il insisté.

Dans cet ordre, la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a été chargée de prendre contact avec les autorités belges dont le Premier Ministre lui a dit la disponibilité de son pays à déléguer ses experts. Les sud-africains pourront aussi être associés.

2. De l'implémentation, à la vulgarisation et à l'appropriation par les acteurs publics et privés de la Loi Organique N° 22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits de la personne avec handicap

Rappelant sa vision d'une société congolaise inclusive fondée sur l'égalité des chances et la protection de tous, particulièrement des compatriotes avec handicap, le Président de la République est revenu sur les termes de sa communication lors du Conseil des Ministres du 15 juillet 2022 pour engager le Gouvernement à finaliser le cadre organique et fonctionnel prévu, destiné à accompagner la mise en œuvre de cet instrument juridique de haute portée sociale.



A cet effet, sous la supervision du Premier Ministre, la Ministre Déléguée en charge des personnes avec handicap a été instruite de travailler, avec le concours des Ministres ayant dans leurs attributions la Communication et Médias, le Budget et les Finances, afin de mettre en place une stratégie nationale visant la vulgarisation et l'appropriation de cette Loi organique par les acteurs publics et privés à travers le pays.

Dans le même sens, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public, en collaboration avec la Ministre Déléguée en charge des personnes avec handicap, devrait parachever le processus administratif relatif à l'opérationnalisation du Secrétariat Général des personnes avec handicap et autres personnes vulnérables dans toutes les administrations ainsi que de ses services connexes.

3. De l'obligation de construction du bâtiment administratif dans le chef-lieu du siège d'exploitation par les sociétés minières

Le Président de la République est déterminé à voir les sociétés minières respecter leur obligation légale d'ériger le bâtiment abritant leur siège social dans le chef-lieu de la province de l'exploitation.

En effet, conformément à l'article 197 du Code Minier en vigueur, chaque *« titulaire d'un droit minier d'exploitation est tenu de construire un bâtiment abritant son siège social selon les normes des standards internationaux dans le chef-lieu de la province d'exploitation dans les cinq ans à dater de la délivrance du titre »*. En outre, l'article 393 bis du Règlement Minier précise que le budget alloué à la construction de ce bâtiment doit correspondre à 1% du budget d'investissement contenu dans l'étude de faisabilité.

Malheureusement, il ressort d'un Rapport de mission diligenté par son Cabinet au mois de juin 2023 dans les Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba que la certaines entreprises minières ne s'acquittent pas de cette obligation légale.

Dans le souci de faire respecter la Loi Minière en la matière et de permettre ainsi aux sociétés concernées de contribuer à la modernisation des infrastructures immobilières dans les provinces minières, la Ministre des Mines a été chargée de rappeler à toutes les entreprises concernées, cette obligation légale tout en leur adressant une mise en demeure, et ce, conformément à l'article 566 du Règlement Minier.



4. De la relance de TRIOMF RDC SA, société d'économie mixte

Evoquant les délibérations de la 14^{ème} réunion du Conseil des Ministres du vendredi 06 août 2021, le Président de la République est revenu sur le principe d'accompagnement étatique en faveur des quelques activités et projets importants touchant au secteur agricole, dont TRIOMF RDC SA, société d'économie mixte de production d'engrais, regroupant l'État congolais et des intérêts étrangers.

En effet, faisant suite à des travaux de suivi et d'évaluation impliquant son Cabinet, celui du Premier Ministre et de Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, la Société TRIOMF RDC SA a proposé un plan de relance visant l'approvisionnement, la production locale des fertilisants et des produits agricoles stratégiques ainsi que l'encadrement des paysans.

Dans le but de veiller à la sécurisation des investissements nationaux et étrangers sur base des engagements pris par le Gouvernement dans ses efforts d'amélioration du climat des affaires, au regard de l'urgence ainsi que des attentes de notre peuple, sous la supervision du Premier Ministre, la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille a été chargée d'examiner ledit plan de relance de TRIOMF RDC SA et d'accompagner sa mise en œuvre en requérant l'implication du Ministre d'Etat, Ministre du Budget ainsi que des Ministres des Finances, de l'Agriculture et de l'Industrie.

Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a axé sa communication sur trois (03) points.

Premièrement, il a, au nom du Gouvernement, exprimé la vive émotion au sujet du décès, dans des conditions d'une rare violence, du Député national Chérubin Okende Senga, Ministre honoraire en charge des Transports, Voies de Communication et de désenclavement dans le Gouvernement précédent. Il a également réitéré la compassion de l'équipe gouvernementale à la chère épouse du défunt, à ses enfants ainsi qu'à toute sa famille, tant biologique que politique.



Revenant sur la réunion du Conseil provincial de sécurité, élargi à quelques Membres du Gouvernement, ainsi qu'aux responsables des services de sécurité qu'il a convoquée le 13 juillet 2023, le Premier Ministre a rassuré que le Gouvernement de la République s'est engagé de ne ménager aucun effort pour de faire toute la lumière sur la disparition violente de ce digne fils du pays.

Dans ces conditions, le Gouvernement demeure ouvert à toute expertise, aussi bien nationale qu'internationale, pour l'établissement des responsabilités.

Au second point, le Premier Ministre a rappelé que le Gouvernement de la République suit avec attention l'évolution des paramètres macroéconomiques en vue de préserver, d'assurer et de garantir la stabilité du cadre macroéconomique, notamment la stabilité des prix intérieurs et sur le marché des changes.

D'une manière générale, la conjoncture économique, au plan mondial, reste marquée par un niveau relativement élevé de l'inflation globale et sous-jacente. Au plan intérieur, l'économie congolaise continue de faire face aux pressions sur le marché des biens et services ainsi qu'aux tensions sur les deux segments du marché des changes.

Face aux pressions macroéconomiques actuelles et aux risques imminents, le Gouvernement poursuit avec sa politique budgétaire prudente pour préserver la viabilité budgétaire et garantir la stabilité macroéconomique, soutenue par une politique monétaire plus restrictive afin de réduire les pressions inflationnistes.

Bien que les perspectives de croissance économique demeurent favorables, en dépit de l'escalade du conflit à l'Est du pays et de l'effet persistant des chocs passés (endogènes et exogènes) qui pèsent sur les finances publiques, le Gouvernement s'emploie à anticiper les risques liés aux élections de fin 2023 et aux chocs négatifs sur les termes de l'échange.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale sera également mis à contribution.



Au troisième point, le Premier Ministre informé le Conseil de l'arrivée à Kinshasa des premières délégations des athlètes, des artistes et de leurs encadreurs.

En effet, dès ce vendredi 14 juillet 2023, notre pays reçoit la délégation togolaise. Le samedi 15 juillet 2023, les délégations du Burkina Faso et du Tchad fouleront le sol de la plus grande capitale de la Francophonie. Les athlètes et artistes du Congo Brazzaville arriveront, eux, par le Beach Ngobila, le dimanche 16 juillet 2023.

Par le biais du Comité National des Jeux de la Francophonie et de toutes ses Commissions techniques, à pied d'œuvre depuis plusieurs mois, notre pays a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'accueil, le transport, la sécurité, la restauration ainsi que l'hébergement de ces premières délégations des pays frères.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport de l'état et l'administration du Territoire National qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'Etat de siège en Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Au cours de la semaine qui se termine, l'état d'esprit de la population a été marqué par :

- *Les indignations et commentaires en sens divers sur la découverte du corps sans vie de l'Honorable Député National et Ministre Honoraire des Transports, Chérubin Okende, le jeudi 13 Juillet 2023 sur l'avenue des Poids Lourds, dans les encablures des installations de la SEP CONGO à Kinshasa ;*
- *L'attente des retombées de la réunion de Goma entre les Diplomates de l'Union Européenne, les Autorités Congolaises et le Facilitateur, l'ancien Président Kenya Uhuru Kenyata de la crise sécuritaire dans la Partie Est de la République ;*



- *La persistance de l'activisme de quelques factions des milices « Lendu »/CODECO, « ZAÏRE », FPIC, à travers la province de l'Ituri, en dépit des engagements signés au terme des assises d'Aru-Centre/territoire d'Aru ;*
- *La poursuite des opérations de traque contre les assaillants Mobondo par les Forces de Défense et de Sécurité ;*
- *La poursuite de l'enregistrement des candidatures par les « BRTC », à travers le territoire national.*

Dans le volet politique, le Vice-Ministre de l'Intérieur a fait état de la déchéance des Présidents des Assemblées Provinciales de Kinshasa et du Kongo-Central ; ainsi que de la cérémonie de passation du Pouvoir Coutumier à la Présidence du Forum des Rois et des Autorités Coutumières d'Afrique le 10 juillet 2023 à Lubumbashi, entre le Congolais Mwami Bayeke Mwenda Bantu Masuka Munongo Godefroid et le Ghanéen Roi Torgui Amenyafiti, en présence des plusieurs délégations nationales et africaines représentant le Pouvoir Traditionnel.

Sur un autre chapitre, les faits liés aux enlèvements dans la ville de Kinshasa et dans la province du Kongo-Central ainsi que l'application des mesures mises en place quant à ce ont été également passés en revue.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

De son côté, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait le point de la situation sécuritaire à l'Est du pays, caractérisée particulièrement par la poursuite des opérations militaires contre les groupes armés CODECO et terroristes en Ituri ; et la défense de la patrie contre les attaques des terroristes M23/RDF dans le Nord-Kivu.

Les dernières actions de ces terroristes sur terrain, feignant être la cible des groupes d'autodéfense, s'inscrivent indubitablement dans ce cadre.

A l'Ouest du pays, en dépit de leur éloignement du long du fleuve, les assaillants Mobondo se montrent encore actifs dans certaines localités où ils continuent à semer la désolation, principalement dans les provinces du Kwango, de Mai-



Ndombe et dans les communes rurales de Kinshasa. Leur traque par des forces loyalistes se poursuit sans désespérer.

Dans le chapitre de la diplomatie de la défense, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait rapport au Conseil des différentes réunions stratégiques auxquelles il a pris part.

Un accent particulier a été mis sur la réunion tenue à Goma le 12 juillet dernier, à l'issue de laquelle il s'est dégagé ce qui suit :

- *une équipe de travail technique a été mise en place pour comptabiliser et répertorier les matériels ainsi que les équipements acquis par le Gouvernement Congolais, d'une part ; et la MONUSCO, d'autre part. Cette équipe a également la charge de présenter les priorités et les chronogrammes des tâches à exécuter dans la réhabilitation du site de pré-cantonement de Rumangobo ;*
- *la réaffirmation par la RDC du principe du retrait, désarmement, cantonnement IM23 d'abord, et le dialogue dans le cadre du processus de Nairobi incluant tous les groupes armés, ensuite ;*
- *le cadre de pré-discussion pour le pré-cantonement et cantonnement ne constitue pas un nouveau processus. C'est une initiative pour la matérialisation des diverses décisions prises par les différents Sommets dans le cadre de la feuille de route conjointe de Luanda et Nairobi ;*
- *la RDC a de nouveau réitéré sa demande de retrait du territoire Congolais, des éléments des Forces armées rwandaises (RDF).*

Avant de clore son propos, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a porté à la connaissance du Conseil les informations suivantes :

- La poursuite du contrôle biométrique dans la 3^{ème} Zone de Défense : à ce jour, ce contrôle tend à démontrer la disparité entre les effectifs déclarés et ceux réellement opérationnels. Le rapport sera fonction de la consolidation des données obtenues et de la prise en compte des retardataires ainsi que des absents justifiés lors du passage. Ce contrôle vise la maîtrise des effectifs ;
- L'envoi à la Justice Militaire des dossiers des fournisseurs suspectés de détournements à la suite d'une enquête déclenchée sous sa direction afin



de décourager les mauvaises pratiques et redresser la gestion des approvisionnements. En effet, ces derniers ne parvenaient pas à fournir les services au prorata des montants perçus ;

- Enfin, dans le cadre de la redevabilité, les deux Commissions instituées par Arrêtés ministériels en vue d'enquêter sur les allégations et dénonciations en rapport avec les violations des droits de l'homme et de droit international humanitaire ont présenté les conclusions liminaires en ce qui concerne les viols dans les camps des déplacés internes en province du Nord-Kivu, autour de Goma, ainsi que les exactions dans la crise de Kwamouth dans le Mai-Ndombe. Le bilan fait état de 28 cas d'exactions déferés en justice et des peines sévères prononcées. Sur 140 Villages de Kwamouth, 74 sont sous menaces des assaillants Mobondo. D'où la difficulté de recueillir plus de données.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation sanitaire du pays

Après avoir présenté le niveau d'évolution de la gratuité de la maternité qui s'inscrit dans le cadre de Couverture Santé Universelle voulue par le Président de la République, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé les membres du Conseil qu'il s'est tenu du 27 au 28 juin 2023, le 3^{ème} forum national sur la vaccination et l'éradication de la poliomyélite dans la ville de Kinshasa.

Ce forum a réuni les structures étatiques du secteur de la santé, les gouvernements provinciaux, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organes délibérants.

Lors de la clôture de ce forum, le Chef de l'Etat a encouragé toutes les parties prenantes à doubler les efforts afin d'atteindre tous les enfants par la vaccination et que plus aucun enfant ne souffre de la poliomyélite. L'objectif poursuivi est d'atteindre 75% des enfants vaccinés avant la fin de l'année 2027, a indiqué le Ministre de la Santé.

Dans le chapitre épidémiologique, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé les membres du Conseil sur la prise en charge des maladies à potentiel épidémiologique, notamment le choléra, la rougeole et le Covid-19.



Il a signalé, que pour l'essentiel, la situation est globalement stable, bien que le taux de létalité soit à la hausse à la 26^{ème} semaine épidémiologique.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Ambitions de la République Démocratique du Congo dans le financement de la transition climatique

Faisant suite à la recommandation faite par le Président de la République, Chef de l'Etat, lors de la 103^{ème} réunion du Conseil des Ministres, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a présenté au Conseil les ambitions de notre pays dans le financement de la transition climatique.

En effet, la République Démocratique du Congo, partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a soumis sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) révisée (Décembre 2021) avec l'ambition de réduire ses émissions de 21% d'ici 2030. Cette cible porte principalement sur trois gaz à effet de serre : *le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) imputables aux secteurs Energie, Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres ainsi qu'aux Déchets.*

La CDN constitue le référentiel des engagements de l'Etat Congolais à l'horizon 2030 en rapport avec ses efforts d'adaptation et d'atténuation. Son coût global est estimé à 48,68 milliards USD, dont 25,60 milliards USD pour les initiatives d'atténuation et 23,08 milliards USD destinés aux mesures prioritaires d'adaptation.

Pour sa mise en œuvre, une feuille de route a été élaborée, et s'articule autour de cinq axes stratégiques, à savoir : (i) *le système de gouvernance à établir ; (ii) les mesures et les actions d'atténuation pour réduire les émissions ; (iii) les mesures et les actions d'adaptation pour renforcer la résilience ; (iv) le mécanisme de financement ; et (v) le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV).*

Tenant compte des données disponibles, la CDN de la République Démocratique du Congo considère principalement les quatre thématiques ci-après : *agriculture, forêt, énergie et déchets, y compris les interventions sur terrain de divers acteurs de développement engagés dans l'une ou l'autre thématique spécifique.*



Par ailleurs, pour une opérationnalité efficiente, le Président de la République a estimé qu'il serait indiqué de créer un Fonds d'investissement pour la nouvelle économie du climat. Ce dispositif s'alignerait sur la Nouvelle Economie du Climat, concept novateur préconisant les actions d'atténuation et d'adaptation à même de générer des bénéfices économiques et sociaux, à travers les opportunités entrepreneuriales qui se créent grâce aux mesures de lutte contre le changement climatique.

L'objectif poursuivi derrière la création d'un Fonds d'investissement repose sur la possibilité d'accompagner substantiellement les investissements privés liés à la promotion de la croissance économique bleue et verte, dans les différents secteurs que compte notre économie.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.5. Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

Présentant au Conseil la Stratégie Nationale d'Inclusion de la République Démocratique du Congo, le Ministre des Finances a commencé par donner le contexte de la problématique avant de faire l'économie de ce ambitieux projet.

En effet, suite à la préservation de la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre continue des réformes dans le secteur financier, notamment la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, la création de la monnaie électronique, la digitalisation des paiements des droits dus à l'Etat et la libération du secteur des assurances, le paysage financier congolais a connu une amélioration significative marquée, notamment par le nombre d'institutions évoluant dans le secteur financier qui est passé de 175 en 2009 à 287 en 2022 et le nombre de comptes qui a atteint 21,5 millions en 2022 contre 1 million en 2009.

En dépit de cette évolution positive, le niveau d'inclusion financière reste relativement faible. Le taux d'inclusion financière s'est situé à 38,5% en 2022 contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 55%. L'accessibilité des populations aux services financiers, mesurée à partir du nombre de points de service, est de 2,2 points de service par 10.000 adultes.



Face à la nécessité de renforcer le caractère inclusif de notre croissance économique, le Programme économique du Gouvernement, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International (FMI), a prévu l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Celle-ci est une feuille de route, agréée par l'ensemble des prenantes de l'écosystème financier congolais, indiquant les actions à mettre en œuvre, de 2023 à 2028, pour accélérer le niveau d'inclusion financière de notre pays. .

La vision à l'horizon 2028 est d'améliorer l'accès aux produits et services financiers formels, abordables et adaptés ainsi que leur usage par la majorité de la population et des entreprises, particulièrement des MPME et ce, de manière socialement responsable. Elle est en phase avec le Programme économique du Gouvernement qui vise notamment la consolidation de la stabilité du système financier, le renforcement du capital humain, la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

Sur le plan quantitatif, l'objectif est d'améliorer significativement le taux d'inclusion financière pour atteindre 65% en 2028. Dans le même ordre d'idées, la contribution du secteur des assurances à l'économie devrait atteindre 3 % en 2028 contre un niveau de 0,46 à ce jour.

Entre autres reprises dans le plan 2023-2028, il est prévu de :

- *fixer par décret l'obligation de payer le salaire de tous les secteurs par voie bancaire ;*
- *assurer l'interopérabilité de tous les émetteurs de monnaie électronique ;*
- *mettre en place une plate-forme électronique des paiements des consommations d'eau et d'électricité ;*
- *homologuer le franc congolais auprès des fabricants des GAB pour faciliter les dépôts en monnaie nationale ;*
- *créer les bureaux de crédit ;*
- *mettre en place un identifiant financier unique ;*
- *créer une banque spécialisée dans les crédits à moyen et long termes ;*
- *restructurer la CADECO ;*
- *poursuivre l'intégration de l'éducation financière dans le programme scolaire.*



Considérant l'étendue du pays, un accent particulier est mis sur la digitalisation sur fond d'un renforcement de l'éducation financière et de la protection des consommateurs ainsi que des infrastructures du système de paiement.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.6. Projet de construction de la Cité des Métiers à l'Institution Agricole de Mombele

La Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a fait part au Conseil du projet de construction d'une « Cité des Métiers » à Mombele, dans la commune de Limete à Kinshasa, lequel projet a été officiellement labellisé, devant un jury international à Paris, le 20 avril 2023:

Selon sa Charte Internationale, la Cité des Métiers est un espace de ressources et de conseils dédié à l'orientation et à la vie professionnelles, en accès libre, anonyme et gratuit pour tous les publics.

En d'autres termes, la Cité des Métiers aide toute personne à préparer son avenir professionnel, en lui proposant de nombreux services, sous forme de conseil individuel, d'espace documentaire et numérique, etc.

Dans le cadre de la deuxième phase d'opérationnalisation de ce Label dans notre pays, la Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a souligné qu'il est prévu la construction de quatre (04) Cités des Métiers, selon la configuration des quatre (04) zones linguistiques du pays.

La cinquième (05) sera la Cité des Métiers pilote de ce Label International. La cérémonie de la pose de la première pierre de cette infrastructure sur le site de Mombele est prévue le 20 juillet 2023 avec le concours de l'Agence Belge de Développement (ENABEL).

Cette opportunité permettra à la population congolaise, et surtout à sa jeunesse, de pouvoir bénéficier d'un cadre unifié de promotion, d'orientation, de vulgarisation des métiers et d'innovation dans l'entrepreneuriat en vue de parvenir à la réduction du taux de chômage.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de sa 103^{ème} réunion ordinaire tenue le vendredi 07 juillet 2023.

Commencée à 13h40', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h37'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

